

La Communauté paie ses factures avec retard

ÉCOLE Rembourser les déplacements du prof prend un an

- Le professeur peut se faire rembourser ses frais de déplacement domicile-école.
- Un os : la Communauté est mauvais payeur.

Depuis l'accord sectoriel 2009-2010, les personnes qui travaillent dans l'enseignement peuvent se faire rembourser leurs déplacements domicile-école pourvu qu'ils utilisent les transports en commun ou le vélo. La mesure, sociale et écologique, vaut pour tous les niveaux scolaires, de la maternelle au supérieur.

Les tickets ou abonnements aux transports en commun sont remboursés à 100 %. Les usagers du vélo, eux, peuvent obtenir une indemnité de 0,15 euro par kilomètre – elle n'est due que si la distance domicile école est d'un kilomètre au moins. Ajoutons qu'un enseignant qui se rend à la gare à vélo peut cumuler les deux formes de remboursements.

Le mécanisme est simple : les professeurs se font rembourser auprès de l'école dans les deux mois qui suivent l'achat du ticket ou de l'abonnement. Et l'école se fait ensuite rembourser par la Communauté.

Un problème : celle-ci met beaucoup de temps à rembourser les écoles. Enormément de temps. « *Le retard est de neuf à dix mois en moyenne*, fait observer Etienne Michel, le directeur général du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec). *Mais c'est une moyenne. Dans certains cas extrêmes, le retard atteint 18 ou 19 mois !* »

Le problème, fondamentalement, c'est que la formule a été dépassée par son succès. « *La Communauté a prévu un budget de 6,2 millions* », relève Etienne Michel. Or le total des remboursements, par an, s'élève à 7,6 millions d'euros. « *C'est le gap entre ces deux montants qui, en se reportant d'année en année, crée des retards, qui sont devenus structurels. Et qui sont devenus insupportables pour les écoles.* »

Assez logiquement, ce sont surtout les profs enseignant en milieu urbain qui sollicitent le remboursement de leurs déplacements.

Les enseignants qui se font rembourser obtiennent, en moyenne, 700 euros par an. En moyenne, une école primaire se fait rembourser 19.000 euros par an et une école secondaire, 32.000 euros. Mais dans certains gros établissements, la facture peut être bien plus élevée. Ainsi, une importante école secondaire

de la capitale vient de signaler au Segec que la Communauté lui devait la bagatelle de... 100.000 euros. « *C'est 15 % du budget de cette école* », fait valoir Etienne Michel.

Pour le Segec, ces retards ne sont plus acceptables. « *On met réellement des établissements en difficulté.* »

L'école catholique compte mettre le point à l'agenda des négociations de l'accord social 2015-2016, qui ont démarré mercredi (*Le Soir* de jeudi).

L'idéal, bien sûr, serait d'augmenter l'enveloppe budgétaire consacrée au remboursement des déplacements et de porter celle-ci à la hauteur des besoins. Mais les temps sont durs et le Segec ne se fait pas beaucoup d'illusions. Il propose dès lors au gouvernement de la Communauté française d'évaluer le système pour, le cas échéant, le revoir aux fins d'en diminuer les coûts.

Etienne Michel, ici, émet une piste de réflexion : certains enseignants à temps partiel se font rembourser un abonnement alors qu'ils ne se rendent pas à l'école tous les jours de la semaine : « *Un remboursement par ticket ne serait-il pas une piste moins coûteuse pour des enseignants qui ne prennent le métro que deux ou trois fois par semaine ?* » ■

PIERRE BOUILLON